

Florence ce 20 mai 1866



Au Département fédéral politique. Berne.

Messieurs le Président,

Causant ce matin au Ministère des affaires étrangères avec le secrétaire général Cerruti, l'on m'apprend que des avis de Berne feraient supposer imminente la prohibition de la sortie des chevaux, en ajoutant que cette mesure serait prise ici en très-mauvaise part. Le secrétaire général fut appelé le secrétaire particulier du Général Lamarmora, qui confirma le dire de M. Cerruti.

Je fis observer que si le Conseil fédéral jugait à propos de décréter la défense en question, le motif ne pourrait être pris dans un sentiment d'hostilité ou de partialité, mais tout simplement dans les besoins du service de notre armée. Mais que, d'après les nouvelles données par les feuilles publiques, le Conseil fédéral a cru que jusqu'à présent la mesure invoquée n'est pas justifiée, et a, par conséquent, refusé de la prendre.

Le discours tomba ensuite sur la déclaration faite par le Ministre des affaires



de l'Empereur d'Autriche à notre Chargé d'affaires à Vienne, portant que la neutralité de la Suisse serait respectée par le Gouvernement autrichien, et l'on eut l'air de s'étonner d'un pareil acte, vu que la neutralité de la Suisse est hors de cause.

L'on me donna sur ce point les plus grandes assurances surtout en ce qui regarde le canton du Tessin.

Je passai, sur leur invitation, une heure après d'autres personnes se trouvant chez lui (dans ce moment) chez le Général Demariva, qui me confirma que la neutralité de la Suisse s'entendait de soi-même et que le Gouvernement italien la respecterait sans aucun doute; pourvu, ajouta-t-il, que tout le monde en Suisse entende.

Je le priai de m'expliquer cette dernière phrase, attendu que si quelqu'un violait la neutralité de la Suisse, je ne pourrais y voir un droit pour les autres d'en faire autant.

Il répondit: je ne dis pas que si quelqu'un violait la neutralité, nous la violerions aussi; je dis seulement qu'on ne sait pas alors ce qui pourrait arriver.

Avant de finir sur ce chapitre je crus devoir ajouter, que la Suisse entendait bien que l'on respectât sa neutralité, mais qu'elle entendait aussi la faire respecter elle-même. Le Général répondit qu'il n'en doutait pas.

Il aborda alors le chapitre de la défense de la sortie des chemins en montrant beaucoup d'humeur. Je répétai ce que j'avais dit au secrétaire général, sans qu'il parût être bien persuadé.

L'impression de ces pots-parlers est que rien ne fait présager qu'on ne veuille pas respecter notre neutralité, mais qu'on serait très-irrité d'une défense ou aggravation du commerce des chevaux. Comme l'Autriche ne s'approvisionne pas en Suisse, on a dit, la défense ne peut être dirigée que contre l'Italie.

Si Vous pouvez me donner quelques renseignements et explications sur ce point, cela pourrait être très-utile.

Le Capitaine de Naïseau d'Amico a quitté le secrétariat général du ministère de la Marine pour rejoindre à Tarante l'amiral Persano, en qualité de Chef de l'état-major général.

S. B. Piva



2173

Bundensatz vom 23. Mai 1866.

Florenz 20. Mai 1866.

Herrn Grafen v. Bismarck
zu Berlin

Beide diplomatische Agenten,
dieser Sache von
von Kaiserlichem
Zustandung Koblenz
wegen d. Verhandlung
dieser Sache von
d. Anwesenheit von
sich selbst werden.